



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/029

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R.2194-7 du code de la commande publique,

Vu le marché n°2023-012 relatif à la délégation de service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement forain sur la Grand'Place de HEM, attribué à la société SOMAREP SAS,

Considérant qu'il est nécessaire de d'intégrer la clause relative au respect du principe d'égalité, de neutralité et de laïcité,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un avenant n°1 au marché 2023-012 conclu avec la société SAS SOMAREP sise 3 rue de Bassano 75116 PARIS, ayant pour objet l'intégration de la clause relative au respect du principe d'égalité, de neutralité et de laïcité.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 02 février 2024

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué aux ressources humaines, à
la commande publique et aux affaires
juridiques



Pascal NYS

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr